

METHODE HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les différents risques sanitaires (physiques, chimiques, biologiques) liés à l'alimentaire
- Connaître la réglementation sanitaire en vigueur et les obligations applicables à la transformation alimentaire
- Connaître les principes de l'HACCP
- Concevoir un plan de maîtrise sanitaire

CONTENU

Jour 1 :

- Microbiologie des aliments : classification, conditions de multiplication, destruction...
- Dangers microbiologiques dans l'alimentation
- Maîtrise des risques microbiologiques
- Autres dangers potentiels (chimiques, physiques, allergènes...)
- Fondamentaux de la réglementation communautaire et nationale

Jour 2 :

- Le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)
- Les principes de la HACCP de production à stockage
- Mesures de vérification : autocontrôles et enregistrements
- Les Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle
- Echanges stagiaires/intervenant.
- Mises en situation pratiques
- Contrôle des connaissances régulier à l'oral au cours de la formation
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences.

Moyens matériels :

- Support diaporama, vidéoprojecteur et paperboard.
- Remise d'un livret de formation
- Les stagiaires ne doivent pas apporter de matériel spécifique.

INFOS

Lieu : à proximité de Carros

Date : jeudi 16 et vendredi 17 mars 2023

Durée : 14 heures.

Horaires : 9h00 - 17h00.

Repas : tiré du sac.

Intervenant : Jérémy PELLERIN, formateur en hygiène
Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice productions animales et futures bio /
agribio06.agnes@bio-provence.org ou 06 64 42 07 97

Public : Agriculteurs installés et porteurs de projet

Prérequis : Aucun

Tarif :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.
- 340 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 280 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription** : 14/03/2023
- **Validation de l'inscription** : via le formulaire suivant <https://forms.gle/Tt8YFGd68p3gu3mM7>, se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires** : maximum 10
- **Délais d'annulation** : le stagiaire peut annuler jusqu'à 10 jours avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour tout porteur de PSH, nous contacter.**